

# Être labellisé « Bistrot de Pays »



## Votre contact

**Véronique Marty**

Soutien aux porteurs de projets  
activités et équipements de  
loisirs/sports nature - Bistrot de  
Pays - Accueil Vélo

☎ 03 64 60 60 25

✉ veronique.marty  
@oisetourisme.com

## Tarif



**Gratuit**

## Pour qui



- Restaurant

## Conditions



- Être un restaurateur dans l'Oise

## Lieu



OISE TOURISME  
22, place de la Préfecture  
60000 Beauvais  
et sur site.



Vous êtes un **élu local**  
ou vous travaillez  
dans une **collectivité  
locale** et vous  
cherchez des informations  
pour **créer ou rénover un  
bistrot** ? Vous aimeriez trouver  
un **bistrotier** pour exploiter un  
établissement sur votre  
territoire ?  
Contactez-nous.

Vous souhaitez rejoindre le réseau des Bistrots de pays  
de l'Oise ? Découvrez ici la marche à suivre !



## DESSCRIPTIF

### Qu'est-ce qu'un Bistrot de Pays ?

Bistrot de Pays est une marque qui rassemble des cafés, bars et  
restaurants de village en réseau sur un territoire, autour d'une charte.  
Elle s'articule autour de trois axes :

- L'information touristique de proximité
- La valorisation des produits de terroir
- L'animation festive et culturelle.

L'objectif du réseau est de préserver le tissu économique et social en  
milieu rural par le maintien du café multiservices de proximité.

L'adhésion au réseau nécessite de répondre à des critères stricts  
déterminés par la Fédération Nationale.

L'ensemble des Bistrots de Pays de l'Oise sont attributaires de la marque  
Qualité Tourisme.

### Les critères à remplir pour être « Bistrot de Pays »

Marque nationale de qualité, il vous faudra remplir un certain nombre  
de critères :

- Être situé dans une commune rurale de moins de 2000 habitants.
- Constituer le dernier – ou l'un des derniers – commerce(s) du village.
- Être ouvert toute l'année.
- Proposer, autant que possible, les services de base non assurés  
par ailleurs dans le village (tels que dépôt de pain, de tabacs, de  
journaux, petite épicerie...).
- Disposer des principaux documents d'information touristique locale.
- Organiser des animations festives et culturelles (au moins 3 par an).
- Promouvoir les produits du terroir.
- Proposer au minimum une restauration de type casse-croûte à toute  
heure, basée sur les produits régionaux.
- Dans le cas où une restauration complète est assurée, proposer des  
repas où les recettes et les produits du terroir tiennent une place  
prépondérante.

### Vous souhaitez ouvrir un « Bistrot de Pays » ?

Le label Bistrot de Pays est attribué à l'exploitant du bistrot. Il est  
nominatif et non pas rattaché aux « murs ». Autrement dit, vous ne  
pouvez pas racheter un « Bistrot de Pays »\*.

L'attribution du label intervient au bout d'un an d'exploitation minimum.

Pour candidater et obtenir l'agrément Bistrot de Pays, la première étape  
consiste à contacter Véronique Marty pour recevoir un questionnaire  
nous permettant de vérifier les critères d'éligibilité.

\* Dans le cas du rachat d'un établissement qui était labellisé « Bistrot de  
Pays », une convention de transition peut être envisagée.